

Nombre des Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 17

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 juillet 2022

Sous la présidence de M. Laurent MULLER, Maire,

Sont présents : M. PETRY – Mme BOUCHELIGA – M. TUMOLO – M. KARST – Mme THIL – M. KREVL – M. SCHMIDT – Mme FERRARA – M. DOME – Mme FARAONE – M. KIEFFER (arrivé au cours du point 0) – Mme JAKUBIAK – M. ZINS – M. ZERKOUNE – Mme BRAUSCH – M. FRIDERICH.

Absents excusés : Mme STAUB (qui a donné procuration de vote à M. PETRY) – Mme BOJOLY (qui a donné procuration de vote à M. TUMOLO) – Mme FILIPPELLI (qui a donné procuration de vote à M. KREVL) – M. CHAMS-DINE (qui a donné procuration de vote à M. KARST) – Mme STOLL (qui a donné procuration de vote à Mme THIL) – Mme LAGRANGE (qui a donné procuration de vote à Mme BOUCHELIGA) – Mme HILLEBRAND (qui a donné procuration de vote à M. SCHMIDT) – M. ADELER – Mme LEININGER – Mme SCHLICKLING – M. PAVLIC (qui a donné procuration de vote à Mme BRAUSCH) – M. WILHELM.

Point n° 7 : Modification des participations communales à l'accueil périscolaire et aux mercredis récréatifs

Monsieur KARST, rapporteur :

Par délibération du 20 juillet 2017, le conseil municipal avait fixé les participations communales à l'accueil périscolaire et aux mercredis récréatifs. Après 5 années sans modification, il est proposé de revoir la participation communale conformément aux propositions en annexe, en concertation avec A.C.C.E.S., gestionnaire de ces deux activités et décisionnaire dans le prix fixé aux parents.

Il est à noter que l'association doit changer de traiteur suite à l'arrêt du contrat par SODEXO. L'association A.C.C.E.S. se fournira auprès « des Marmites de Cathy » de Schoeneck sur un contrat court d'un an, permettant de vérifier que les repas servis donnent satisfaction. Ce nouveau traiteur est un habitué de la restauration collective dans le Bassin Houiller et propose 40% de produits bio, contre 0% à ce jour, ainsi que des menus de meilleures qualités. Ce nouveau contrat entraîne une hausse de 10 % par rapport au traiteur précédent, soit un coût du repas de 4.59 €.

L'accueil périscolaire et les mercredis récréatifs subissent également l'impact des différentes hausses énergétiques entraînant un surcoût des activités. Pour permettre à l'association de continuer à pouvoir proposer des activités et des repas de meilleures qualités, il est nécessaire d'augmenter la participation des parents et de la Ville.

Malgré les contraintes budgétaires auxquelles la Ville fait face, elle souhaite continuer à soutenir fortement les familles en restant dans l'enveloppe budgétaire actuelle (pour mémoire, 3 445 € pour les mercredis récréatifs et 34 500 € pour le périscolaire). Afin de pérenniser ce soutien, il est proposé de créer de nouvelles catégories de quotient familiaux et de modifier les taux de participations permettant de lisser les effets de l'inflation pour les parents et pour la commune.

Les participations communales proposées sont les suivantes, en sachant que les montants sont définis après déduction de la participation de la C.A.F. :

	Accueil Périscolaire	Mercredis Récréatifs
QF < 450	50.00 %	50.00 %
451 < QF < 650	39.21 %	39.21 %
651 < QF < 850	38.06 %	38.06 %
850 < QF < 1050	31.82 %	31.82 %
1051 < QF < 1250	30.68 %	30.68 %
1251 < QF < 1499	25.57 %	25.57 %
QF > 1500	24.43 %	24.43 %

Il est important de permettre à tous les enfants d'accéder aux activités pour rompre l'isolement, et dans certains cas, de pouvoir bénéficier d'un repas équilibré, parfois le seul de la journée.

Par ailleurs, il est proposé d'augmenter, chaque année, l'aide de la Ville de 1% pour tenir compte de l'inflation et des hausses dans le fonctionnement des activités.

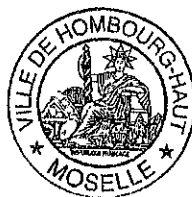
Compte tenu de ce qui précède, et après avis favorable des commissions « affaires sociales » et « finances », le conseil municipal autorise, à l'unanimité :

- le versement des participations communales pour l'accueil périscolaire et les mercredis récréatifs à compter de la rentrée 2022 conformément aux tableaux annexés à la présente ;
- l'augmentation chaque année de l'aide de la ville à ces différentes participations de 1 %.

Extrait certifié conforme,
publié et transmis pour contrôle de légalité.

Hombourg-Haut, le 19 juillet 2022

Le Maire,
Laurent MULLER



ACCUEIL PERISCOLAIRE 2022/2023**Tarif actuel**

< 500	Matin	0,52	0,52	1,50
	Midi + R	0,65	0,65	2,34
	Soir + G	1,04	1,04	3,00
	Journée	2,34	2,34	6,97

Quotient Familial	Formules	Prix hors aides	Aide CAF	Aide Ville	Tarifs Familles
500 à 849	Matin	0,52	0,52	10%	1,50
	Midi + R	0,65	0,65	10%	2,34
	Soir + G	1,04	1,04	10%	3,00
	Journée	2,34	2,34	10%	6,97

Quotient Familial	Formules	Prix hors aides	Aide CAF	Aide Ville	Tarifs Familles
850 à 1249	Matin	0,52	0,52	35%	1,69
	Midi + R	0,65	0,65	35%	2,40
	Soir + G	1,04	1,04	35%	3,16
	Journée	2,34	2,34	35%	8,06

Quotient Familial	Formules	Prix hors aides	Aide CAF	Aide Ville	Tarifs Familles
> 1250	Matin	0,52	0,52	30%	1,82
	Midi + R	0,65	0,65	30%	2,57
	Soir + G	1,04	1,04	30%	3,32
	Journée	2,34	2,34	30%	9,76

Matin 7h00 - 8h15
Midi 11h45 - 13h30
Soir 16h00 - 18h00

Dégressivité :
- 10 % pour le 2ème enfant
- 15 % pour le 3ème enfant
- 20 % pour le 4ème enfant et plus

Proposition

< 450	Matin	0,52	0,52	1,74
	Midi + R	0,65	0,65	2,40
	Soir + G	1,04	1,04	3,48
	Journée	2,34	2,34	7,63

Quotient Familial	Formules	Prix hors aides	Aide CAF	Aide Ville	Tarifs Familles
451 < 650	Matin	0,52	0,52	39,21%	2,12
	Midi + R	0,65	0,65	39,21%	3,35
	Soir + G	1,04	1,04	39,21%	4,28
	Journée	2,34	2,34	39,21%	9,52

Quotient Familial	Formules	Prix hors aides	Aide CAF	Aide Ville	Tarifs Familles
651 < 850	Matin	0,52	0,52	38,06%	2,16
	Midi + R	0,65	0,65	38,06%	3,45
	Soir + G	1,04	1,04	38,06%	4,31
	Journée	2,34	2,34	38,06%	9,70

Quotient Familial	Formules	Prix hors aides	Aide CAF	Aide Ville	Tarifs Familles
851 < 1050	Matin	0,52	0,52	31,82%	2,67
	Midi + R	0,65	0,65	31,82%	4,00
	Soir + G	1,04	1,04	31,82%	5,75
	Journée	2,34	2,34	31,82%	10,68

Quotient Familial	Formules	Prix hors aides	Aide CAF	Aide Ville	Tarifs Familles
1051 < 1250	Matin	0,52	0,52	30,68%	2,41
	Midi + R	0,65	0,65	30,68%	3,60
	Soir + G	1,04	1,04	30,68%	4,82
	Journée	2,34	2,34	30,68%	10,86

Quotient Familial	Formules	Prix hors aides	Aide CAF	Aide Ville	Tarifs Familles
1251 < 1499	Matin	0,52	0,52	23,57%	2,59
	Midi + R	0,65	0,65	23,57%	3,55
	Soir + G	1,04	1,04	23,57%	5,18
	Journée	2,34	2,34	23,57%	11,66

Quotient Familial	Formules	Prix hors aides	Aide CAF	Aide Ville	Tarifs Familles
> 1500	Matin	0,52	0,52	24,43%	2,64
	Midi + R	0,65	0,65	24,43%	3,65
	Soir + G	1,04	1,04	24,43%	5,26
	Journée	2,34	2,34	24,43%	11,83

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le 20/07/2022

ID : 057-215703323-20220718-CM18072022PT7-DE

MERCREDIS RECREATIFS 2022/2023

Tarif actuel

Quotient Familial	Formules		Prix hors aides	Aide CAF	Aide Ville 50%	Tarifs Familles
< 500	Matin	3h	7,50€	1,56€	2,19€	2,97€
	Matin avec Repas	4,5h	9,74€	2,34€	2,44€	3,45€
	Après-midi sans Repas	3,5h	7,50€	1,82€	2,11€	2,93€
	Journée	8h	16,23€	4,16€	3,60€	6,06€
	Garde					3,00€

Quotient Familial	Formules		Prix hors aides	Aide CAF	Aide Ville 40%	Tarifs Familles
500-849	Matin	3h	7,50€	1,56€	2,13€	2,96€
	Matin avec Repas	4,5h	9,74€	2,34€	2,77€	3,44€
	Après-midi sans Repas	3,5h	7,50€	1,82€	2,27€	2,91€
	Journée	8h	16,23€	4,16€	4,85€	5,97€
	Garde					3,00€

Quotient Familial	Formules		Prix hors aides	Aide CAF	Aide Ville 35%	Tarifs Familles
850 - 1249	Matin	3h	7,50€	1,56€	2,08€	2,96€
	Matin avec Repas	4,5h	9,74€	2,34€	2,49€	3,49€
	Après-midi sans Repas	3,5h	7,50€	1,82€	1,99€	2,69€
	Journée	8h	16,23€	4,16€	4,24€	5,38€
	Garde					3,00€

Quotient Familial	Formules		Prix hors aides	Aide CAF	Aide Ville 30%	Tarifs Familles
> 1250	Matin	3h	7,50€	1,56€	1,78€	2,66€
	Matin avec Repas	4,5h	9,74€	2,34€	2,07€	2,96€
	Après-midi sans Repas	3,5h	7,50€	1,82€	1,70€	2,68€
	Journée	8h	16,23€	4,16€	3,64€	4,88€
	Garde					3,00€

Matin 9h - 12h
Après-Midi sans repas 13h30 - 17 h
Journée 9h - 17 h
Repas 11h 45 - 13 h 30
Garde 7h-9h et 17h-18h

Dégressivité :
 - 10 % pour le 2ème enfant
 - 15 % pour le 3ème enfant
 - 20 % pour le 4ème enfant et plus

Proposition

Quotient Familial	Formules		Prix hors aides	Aide CAF	Aide Ville 50%	Tarifs Familles
< 400	Matin	3h	8,00€	1,56€	3,22€	3,22€
	Après-midi	3,5h	8,00€	1,82€	3,34€	3,34€
	Journée	8h	17,00€	4,16€	3,92€	4,92€
	Repas		5,00€		3,00€	2,00€
	Garde					3,00€

Quotient Familial	Formules		Prix hors aides	Aide CAF	Aide Ville 39,21%	Tarifs Familles
451-650	Matin	3h	8,00€	1,56€	2,53€	2,91€
	Après-midi	3,5h	8,00€	1,82€	2,62€	2,96€
	Journée	8h	17,00€	4,16€	3,81€	3,93€
	Repas		5,00€		2,80€	2,50€
	Garde					3,00€

Quotient Familial	Formules		Prix hors aides	Aide CAF	Aide Ville 38,06%	Tarifs Familles
651-850	Matin	3h	8,00€	1,56€	2,45€	2,99€
	Après-midi	3,5h	8,00€	1,82€	2,54€	2,94€
	Journée	8h	17,00€	4,16€	3,97€	3,98€
	Repas		5,00€		2,80€	2,50€
	Garde					3,00€

Quotient Familial	Formules		Prix hors aides	Aide CAF	Aide Ville 31,82%	Tarifs Familles
851-1050	Matin	3h	8,00€	1,56€	2,05€	2,69€
	Après-midi	3,5h	8,00€	1,82€	2,15€	2,55€
	Journée	8h	17,00€	4,16€	3,18€	2,71€
	Repas		5,00€		2,80€	2,50€
	Garde					3,00€

Quotient Familial	Formules		Prix hors aides	Aide CAF	Aide Ville 30,63%	Tarifs Familles
1051-1250	Matin	3h	8,00€	1,56€	1,93€	2,46€
	Après-midi	3,5h	8,00€	1,82€	2,03€	2,69€
	Journée	8h	17,00€	4,16€	2,90€	2,82€
	Repas		5,00€		2,80€	2,50€
	Garde					3,00€

Quotient Familial	Formules		Prix hors aides	Aide CAF	Aide Ville 25,57%	Tarifs Familles
1251-1499	Matin	3h	8,00€	1,56€	1,65€	2,79€
	Après-midi	3,5h	8,00€	1,82€	1,71€	2,97€
	Journée	8h	17,00€	4,16€	2,52€	2,93€
	Repas		5,00€		2,80€	2,50€
	Garde					3,00€

Quotient Familial	Formules		Prix hors aides	Aide CAF	Aide Ville 24,43%	Tarifs Familles
> 1500	Matin	3h	8,00€	1,56€	1,57€	2,47€
	Après-midi	3,5h	8,00€	1,82€	1,63€	2,93€
	Journée	8h	17,00€	4,16€	2,40€	2,74€
	Repas		5,00€		2,80€	2,50€
	Garde					3,00€